

## HONORAIRES DU CABINET

### TRANSACTION

A la charge du vendeur et inclus dans les prix affichés :

- Jusqu'à 40 000 €..... 3 333 € HT soit 4 000 € TTC
- De 40 001 € à 120 000 €..... 8,33 % HT soit 10 % TTC
- De 120 001 € à 180 000 €..... 7,5 % HT soit 9 % TTC
- Au-delà de 180 001 €..... 5,83% HT soit 7 % TTC

TOUS LES PROGRAMMES NEUFS SONT VENDUS A PRIX PROMOTEUR

### GESTION LOCATIVE

8.50 % TTC sur les encaissements à la charge du propriétaire

### HONORAIRES DE LOCATION

Conformément à la loi ALUR

	LOCATAIRE	PROPRIETAIRE
Honoraires d'entremise et de négociation	NÉANT	1% Hors Taxes soit 1.2 % TTC du loyer annuel Hors charges
Honoraires afférents à : - Visite du preneur - Constitution de son dossier - Rédaction du bail	10 € TTC du m <sup>2</sup>	10 € TTC du m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € TTC du m <sup>2</sup>	3 € TTC du m <sup>2</sup>

\* Le partage des honoraires est une disposition d'ordre public de la loi de 1989 sur les locations

Honoraires au 03/10/2016 - TVA au taux en vigueur à 20 % incluse



TRANSACTION - GESTION - LOCATION

